

LE PREMIER CURE DE GRASSE APRES LA REVOLUTION

Le Chanoine Joseph Antoine ARCHIER

Par Mgr Denis GHIRALDI

Joseph Archier naquit à Cotignac dans le Var en 1754. Il fit ses études au Grand Séminaire d'Aix, entra dans une congrégation missionnaire et devint curé de Vence. Mgr Pisani, évêque du diocèse depuis 1783, le nomma vicaire général en 1788.

Lorsque la révolution éclata, Archier fut fortement intéressé par les premières mesures prises par la Constituante. Il avait conforté Mgr Pisani lorsque celui-ci avait pris la décision, en 1789f d'abandonner une grosse partie des dîmes dues à la mense épiscopale, il avait applaudi lorsqu'il apprit que la Constituante avait voté l'abolition des privilèges, mais l'inquiétude le gagna quand il fut mis au courant du vote de la Constitution civile du clergé le 12 juillet 1790 et que Mgr Pisani lui en fit l'analyse et lui expliqua que cette constitution établie unilatéralement, sans accord avec le Saint-Siège qui ne fut même pas consulté, entraînait dans son application l'hérésie et le schisme.

Quand arriva le moment de la prestation du serment imposé par décret de la Constituante du 27 novembre 1790, Archier fut d'autant plus perplexe et perturbé que Mgr Pisani avait manifesté son opposition et refusé de se soumettre à cette - obligation qu'il considérait comme l'expression d'une attitude schismatique. Le second curé de la Cathédrale de Vence, l'abbé Vial, était impatient au contraire de prêter ce serment, il engageait fortement Archier à y consentir.

Le drame de conscience devenait d'autant plus aigu que devantant l'impératif signifié par le décret du 27 novembre, l'assemblée administrative du Var avait, dès le 22 novembre, pris un arrêté d'exécution et l'avait signifié à tous les prêtres du département. Effrayé par les conséquences d'un refus et entraîné par Vial, Archier se laissa convaincre. L'abbé Vial prévint donc le maire Savornin que les deux curés de la cathédrale étaient disposés à prêter le serment selon les exigences de la loi, publiquement, le dimanche 19 décembre à la grand-messe, en présence du maire, des officiers municipaux et du peuple fidèle. Ainsi fut fait :

"Ce jour à huit heures du matin, se retrouvèrent à l'hôtel de ville pour se rendre à la cathédrale, le maire Antoine Savornin, Jean Chéry, Théodore Rostan, Antoine Bérenger, Pierre Paul André et Joseph Blacas, six officiers municipaux sur neuf, en l'absence du procureur J.B. Bérenger :

"Nous nous sommes portés dans l'église paroissiale et en notre présence, celle du peuple qui était assemblé en grand nombre, l'église se trouvant remplie, et de plusieurs prêtres qui s'y trouvaient : les sieurs Honoré Vial et Jean Antoine Archier, curés de la paroisse de Vence s'étant présentés à la balustrade du sanctuaire, le sieur Vial a dit qu'il allait donner des preuves de son patriotisme et de sa soumission aux décrets de l'Assemblée nationale, en prêtant le serment qu'ils prescrivaient, mais qu'auparavant il devait lui être permis de déclarer qu'il entendait toujours professer la religion catholique, apostolique et romaine qu'il avait enseignée et qu'il continuerait d'enseigner à ses paroissiens. En conséquence, il a prêté à haute voix aux susdits présents le serment en question...

Quand au sieur Archier, il a dit et déclaré aux mêmes présents qu'il se référait à ce que le sieur Vial, son confrère, venait de dire; il a manifesté les mêmes sentiments, observant qu'il n'entendait pas comprendre dans son serment les objets spirituels et il a également prêté à haute voix le serment dans les mêmes termes, à savoir :

"Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'a été confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir là Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi" (1).



Nous soussignés Président et Secrétaires de L'ASSEMBLÉE
 NATIONALE, certifions que M. *Mougin du De Roquefort*
Curé de Grosse, Département Du Var.

a prêté le *Vingt Sept Décembre 1790* Séance du *Matin*
 son Serment civique dans les termes prescrits par le Décret
 de L'ASSEMBLÉE du 27 Novembre 1790, ainsi qu'il est
 porté dans le Procès-verbal dudit jour.

En foi de quoi Nous lui avons délivré le présent
 Certificat, et y avons fait apposer le Sceau de
 L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A Paris, ce *Vingt deux* Décembre *1790*.



V. M. M.
Jos. Lantelot
Sec. de l'Assemblée

A. Didot
Prêtre de l'Oratoire
Secrétaire
M. Lantelot
Edison

Mgr Pisani ne tarda pas à faire des reproches à ces assermentés, d'autant qu'il venait de manifester en ce début octobre 1790, dans ses discours et ses mandements, la condamnation sans appel du serment constitutionnel. La résistance épiscopale eut bien vite sa réplique de la part des administrateurs du district de Grasse dont dépendait Vence, jacobins anticléricaux : le 19 octobre, ordre fut donné à l'évêque d'évacuer la demeure épiscopale pour fin décembre. D'ailleurs, dès le 25 novembre, il avait été dénoncé au procureur du roi comme "réfractaire aux lois et perturbateur de l'ordre public"; il quitta le palais épiscopal le 23 janvier 1791. se réfugia chez un certain M. Bayon, ouvrit le Carême le 8 mars, assura les fêtes de Pâques en avril, mais menacé d'incarcération il partit pour Nice le 21 mai.

L'abbé Archier n'avait pas tardé à comprendre qu'il s'était fourvoyé en prêtant le serment constitutionnel, d'autant plus que d'autres prêtres de Vence avaient refusé de s'assermenter, tels l'archidiacre Savornin, les chanoines Blacas et Mars, les abbés Declère, Féraudy, Gandolphe, Gardiol, Icard, Maliver, Rostan et Varachan. Il se dépêcha d'obtenir l'absolution de sa faute et la réconciliation auprès de Mgr Pisani, ce qui lui valut bientôt d'être dénoncé début 1791 par le club populaire de Vence, comme contre-révolutionnaire. Il fut dans l'obligation de s'exiler ainsi que ses confrères réfractaires et il se rendit à Nice avec son évêque le 21 mai 1791" Il y demeura jusqu'à fin septembre 1792 où il gagna l'Italie avec la cohorte des émigrés qui s'exilèrent au moment de l'invasion du comté par les troupes françaises du général Danselme.

LE TEMPS DE L'EXIL ET LE RETOUR A GRASSE

Dès le 17 octobre 1792, Mgr Pisani qui avait quitté Nice début avril 1792 pour se rendre à Rome où il logeait à la Maison de la Mission, près de Monte-Cavallo, faisait connaître à Mgr Caleppi "*l'arrivée à Turin d'un grand nombre de prêtres émigrés dont beaucoup partaient pour l'Allemagne, ce qui, lui écrivait-il, diminuera leur affluence dans l'Etat ecclésiastique (Etats de l'Eglise)*". Parmi eux se trouvait M. Archier. Mgr Pisani intercéda aussitôt auprès de Mgr Caleppi pour lui faire obtenir un passeport afin qu'il puisse le rejoindre à Rome :

"L'évêque de Vence prie Mgr Caleppi de demander le passeport de M. Archier, grand vicaire de Vence et pour cela il suffira, je pense, qu'il déclare à S.E. le cardinal Zelada qu'il destine une place dans Some à M. Archier. L'évêque de Vence ira ce matin voir, pour cet objet, S.E Mgr le cardinal Zelada" (2).

Quelques jours après, le 15 novembre 1792, Mgr Pisani se faisait l'avocat, toujours auprès de Mgr Caleppi, de la demoiselle Claire Suchet de Vence qui émigrée à Nice avait quitté la ville avec les abbés Archier et Méro :

"L'évêque de Vence envoie à Mgr Caleppi la lettre de deux respectables prêtres rendus à Civita-Vecchia, qui ont eu la permission de se rendre à Borne mais qui, s'étant mis en marche avec une demoiselle âgée de quarante-cinq ans, de mon diocèse, n'ont pas voulu la laisser seule à Civita-Vecchia, n'ayant pas pour elle la permission de la mener à Rome.

L'évêque de Vence certifie que cette demoiselle est très édifiante, qu'elle n'a quitté Vence que pour pouvoir exercer sa religion avec liberté, qu'elle a renoncé à cet effet à toute l'aisance de sa famille et s'est déterminée à servir, dans l'état de cuisinière, auprès de ces prêtres, par un principe de foi et pour fuir la persécution. De sorte que l'évêque de Vence espère de la prudence éclairée de Mgr Caleppi qu'il fera écrire au gouvernement de Civita-Vecchia de laisser passer la demoiselle Claire Suchet avec les deux prêtres qui l'ont admise dans leur compagnie, ces prêtres âgés l'un et l'autre de soixante-dix ans environ, et tous deux grands directeurs" (3).

Mgr Pisani exagérait l'âge de ces deux prêtres dont l'un, M. Archier n'avait que 38 ans et l'autre, M. Mero, autour de la quarantaine.

La situation des deux prêtres à leur arrivée à Rome n'était pas brillante, s'il faut en croire une lettre que le père Ruf fin, Théatin français de Santa Andrea délia Valle, écrivait aussi à Mgr Caleppi le 23 décembre 1792 :

"MM. les abbés Archier et Mero, le premier grand vicaire du diocèse de Vence, le second chanoine de la cathédrale de cette ville, sont arrivés de Nice à Borne, après la fuite forcée par la prise subite de cette dernière ville. Ils ont chacun une place dans les communautés religieuses; mais n'ayant eu le temps que de s'échapper, ils sont sans hordes et dépouillés de tout. Ils auraient besoin chacun d'une soutane et d'un habit noir avec la veste et la culotte. Persécutés pour la cause de l'Eglise de Jésus-Christ, ils ont tous les droits possibles à la charité des vrais fidèles, et ils se recommandent aux bontés ainsi qu'à la tendre sollicitude de S.E. Mgr le cardinal Campanelli, pour obtenir de l'œuvre du Mont-de-Piété, nouvellement établie en faveur des prêtres français, les habillements dont ils ne peuvent déceimment se passer" (4).

On ne sait rien du détail du séjour de M. Archier à Rome, seul un mot de Mgr Pisani à Mgr Caleppi, du 5 décembre 1794, écrit de Venise où l'évêque de Vence avait élu domicile transitoirement, signalait un changement de résidence :

"Votre sollicitude ne connaît point de mesure'; j'ai su tout l'intérêt que vous avez témoigné à M. Archier lors du changement de sa place; je vous remercie pour lui et pour moi de celle que vous lui avez donnée à Sainte-Pudentienne, où il doit être bien, d'après ce que j'en avais su autrefois. Je vous demande de lui continuer vos bontés, ainsi qu'aux autres prêtres de mon diocèse qui se trouvent à présents dans l'Etat ecclésiastique" (5).

Archier quitta Sainte-Pudentienne et alla s'installer à la Trinité des Monts où il demeura jusqu'en 1802. Enfin dans une dernière lettre au cardinal Zelada, datée de Rome le 19 mai 1802, l'évêque de Vence, qui venait de démissionner, 'ajoutait après un long et vigoureux plaidoyer en faveur des évêques démissionnaires :

"Je hasarde encore une demande à Votre Eminence, dont les bontés m'encouragent à la lui présenter. Y aurait-il de l'indiscrétion à prier Votre Eminence de suggérer au Saint-Père d'accueillir une proposition que je lui ferai demain au soir en lui présentant mon grand vicaire, curé de ma cathédrale, qui va retourner à Vence? Je me propose de supplier Sa Sainteté de me donner une relique et un chapelet pour ce grand vicaire qui a entretenu avec mon diocèse une correspondance utile et dangereuse pendant dix années". (6).

Sans doute la demande de Mgr Pisani fut-elle exaucée et M. Archier put reprendre le chemin vers sa patrie natale muni du chapelet offert par Pie VII.

Dans le premier rapport que M. Blacas adressa le 21 mai 1802 à Mgr de Cicé, nouvellement nommé archevêque d'Aix, il décrivait M. Archier comme "l'ornement du clergé, très habile dans toutes les fonctions du ministère; l'habitation de Vence vous le demande pour son curé, comme vous en avez la preuve dans la lettre que vous avez reçue à ce sujet". Et dans le deuxième rapport, Blacas écrivait : *"Natif de Cotignac, âgé d'environ 48 ans, curé de Vence, actuellement parti de Borne pour se rendre chez lui il est l'ornement de notre clergé. Il a été élevé au séminaire d'Aix, prêchant avec succès, très habile dans la direction et dans le gouvernement d'une paroisse, les Vençois en général lui sont très attachés, toutes les autorités civiles l'ont demandé pour curé de Vence" (7)*

Quant à M. Jean-Philippe Latil, il ne tarit pas d'éloges à son sujet (8) :

"Lorsque le concordat eut rendu la paix à l'Eglise, le nouveau curé de Grasse, H. Archier, ancien curé de Vence, tout Jeune encore, doué d'une vaste intelligence et d'un grand caractère, n'eut qu'à rentrer dans son église et à continuer les offices de la cathédrale qui n'avaient presque pas été interrompus. Les dégâts de l'incendie avaient été réparés en grande partie, mais l'église restait sans décoration et sans ornements. Toutes les boiseries avaient été brûlées, la chaire de Mgr de Mesgriny et le bel orgue de Mgr de Villeneuve n'existaient plus. Il fallait rendre la vie et le mouvement à ce grand corps à demi-mort.

M. Archier aurait pu conserver aussi toutes chapelles des couvents, car aucune n'avait été démolie et l'église des Augustins seule avait été vendue; mais en présence de la nudité de son église paroissiale, il préféra abandonner ces chapelles et orner de leurs dépouilles l'église qui lui avait été confiée par l'autorité diocésaine. La chapelle des Dominicains lui fournit la chaire, les stalles du chœur, plusieurs tableaux, des bancs et des chaises. L'Oratoire fournit l'autel de la Sainte-Vierge qui était l'ancien autel des Augustins et qui est devenu plus tard l'autel de Saint-Jean, à côté de la petite porte d'entrée. Les Capucins fournirent divers objets du culte et la belle Vierge en marbre qui est au-dessus de la porte principale de l'église. La grande chapelle des Cordeliers était dévastée : elle avait servi successivement de club, de prison et d'hôpital, et la Visitation, achetée par le Père Artaud et réparée par lui, fut approuvée par l'archevêque d'Aix et rendue publique comme chapelle de secours. La façade de l'église des Cordeliers a été transportée à l'Oratoire en 1858, lorsque le style de cette chapelle fut transformé du roman en gothique par M. Raymondi, vicaire de la paroisse".

CURE DE GRASSE

M. Archier fut donc nommé curé de Grasse dès son retour d'exil en juin 1802. Le 18 septembre, Mgr de Cicé, archevêque d'Aix, fit sa tournée pastorale à Grasse, l'y installa et le nomma comme son délégué dans l'arrondissement de Grasse, fonction équivalente à celle d'un vicaire général, d'autant que Grasse était fort éloignée d'Aix. M. Archier reçut même le privilège d'effectuer les nominations dans son arrondissement, en accord évidemment avec l'archevêque, et cela jusqu'à l'arrivée de Mgr de Richery quand fut recrée en 1822 l'évêché de Fréjus.

Ce 18 septembre 1802, la cathédrale venait d'être rendue au culte, la restauration de l'édifice, commencée en 1797. était presque terminée; elle avait été indispensable à la suite des dégâts causés par le fameux incendie du 19 fructidor an III (5 septembre 1795)" La cathédrale était devenue magasin à fourrage, un incendie éclata, provoqué par la foudre, s'il faut en croire une délibération communale tardive du 5 avril 1812 disant que "les lézardes existant au clocher ont été occasionnées par le coup de tonnerre dont il fut frappé il y a environ 18 ans; l'incendie de l'église eut lieu à ce moment-là". On sait que ce catastrophique incendie détruisit entre autres les stalles, le maître autel, les orgues, la magnifique chaire de Mgr de Mesgriny, il endommagea aussi les tableaux de Subleyras et de Fragonard.

Mgr de Cicé célébra une Messe solennelle en présence d'un nombreux clergé et de toutes les autorités civiles dont le sous-préfet M. Bain, les membres du tribunal, les autorités militaires et la foule des fidèles qui retrouvaient , dans la sérénité du culte officiellement rétabli, l'occasion d'exprimer publiquement et sans crainte leur foi catholique. Dans l'après-midi, il présida une procession générale d'expiation sur le cours où tant de violents événements s'étaient déroulés et où la guillotine, entre le 16 frimaire an II (6 décembre 1793) et le 18 frimaire an III (8 décembre 1794) avait tranché la vie à trente victimes, dont six prêtres, dix ouvriers, cinq fonctionnaires, quatre bourgeois, un médecin, un avocat, un négociant, une religieuse et une jeune fille.

Cette cérémonie publique et solennelle était la première manifestation extérieure à Grasse du culte rétabli par le concordat. On lit dans les Annales de l'époque :

"Le 18 septembre 1802, une procession du Saint Sacrement a eu lieu l'après-midi sur la place du Cours où des horreurs de toute espèce ont été trop longtemps commises. Par le plus heureux de tous les changements, il a fait beau voir nos compatriotes et une foule immense d'habitants des campagnes voisines se prosterner sur la place du Cours devant le saint des saints, avec d'autant plus de piété que depuis longtemps nous étions privés d'un spectacle si auguste. "Revenu à la fin de la procession, M. l'Archevêque s'est arrêté sur la porte principale de l'hôpital et, se tournant vers le peuple humblement prosterné, il l'a béni avec le Saint Sacrement" (9).

Dès son entrée en fonction, M. Archier se mit à l'œuvre non seulement sur le plan matériel comme l'a souligné M. Latil, mais sur le plan pastoral : il reconstitua les confréries, fonda des groupements de jeunes, réorganisa les catéchismes et mit un accent particulier sur le déroulement des fêtes et sur la liturgie des Messes et des divers offices.

La prédication dans laquelle il excellait lui donna régulièrement l'occasion d'explicitier les vérités de foi du Credo, dans un langage simple approprié à l'auditoire, utilisant le cas échéant la langue provençale qui lui était familière. Sa catéchèse sur les sacrements, en particulier l'Eucharistie et la Pénitence fut remarquable et imprégna les jeunes générations grassoises qui dans leur ensemble n'en avaient pas été totalement privées, grâce au ministère clandestin des prêtres réfractaires revenus dans le territoire et à celui des assermentés qui ne l'avaient pas négligée et qui même pendant la Terreur n'avaient pas été trop inquiétés.

Dès le mois de mai 1803, M. Archier fut saisi d'une demande en réconciliation de la part d'une religieuse, Sophie Funel, qui durant la tourmente révolutionnaire en 1796 avait épousé un certain Joseph Euzières du lieu de Mougins, dans le but de la transmettre avec une attestation de sa part au cardinal Caprara pour obtenir l'absolution des suspenses et la régularisation du mariage. En langue latine, traduite ici, les postulants écrivaient au cardinal :

Joseph Euzières, du lieu de Mougins, diocèse d'Aix, et Marie-Sophie Funel, moniale de l'ordre de Saint-François de Sales, du lieu de Caille du même diocèse d'Aix, exposent très humblement à Votre Excellence qu'il y a sept ans, ils ont contracté mariage devant le magistrat civil, et depuis ils ont eu trois enfants. Pour tranquilliser leur conscience, en tant que pénitents regrettant leur faute et désirant réparer le scandale donné, voulant aussi légitimer leurs enfants et demeurant soucieux de pourvoir à leur éducation chrétienne, ils vous supplient humblement de leur accorder l'absolution, ainsi que la dispense de l'empêchement du vœu solennel. Ils demandent à Votre Excellence de transmettre la réponse au très révérend archevêque d'Aix. Signé Joseph Euzières, Marie-Sophie Funel."

L'abbé Archier ajouta en note :

"Moi soussigné, curé de Grasse, j'atteste auprès du révérendissime archevêque d'Aix et Arles que la supplique ci-dessus est authentique, et je recommande instamment les suppliants à la bienveillance et à l'indulgence de Votre Eminence. Grasse le 17 mai 1803."

La réponse ne se fit pas attendre, et M. Archier reçut quelques jours après la lettre suivante du cardinal par l'intermédiaire de l'archevêque d'Aix :

"Ayant reçu la supplique de la religieuse Funel, que vous avez appuyée de votre attestation, je me suis empressé d'y faire droit sur le champ, et je l'adresse à Mgr l'archevêque d'Aix, conformément à la note ajoutée au bas de la requête. Vous n'omettez sans doute pas de faire apprécier à la suppliante ainsi qu'à son prétendu mari, toute l'étendue du bienfait qui vient de leur être départi par l'indulgence extraordinaire du Saint-Siège, en les engageant à réunir tous leurs efforts pour y répondre d'une manière convenable; c'est-à-dire qu'ils doivent s'empresser de rentrer dans la voie droite, de réparer le scandale causé par leurs égarements et de vivre désormais en vertueux catholiques" (10).

On peut imaginer la joie et la satisfaction que durent éprouver les suppliants quand l'abbé Archier leur fit part de cette réponse obtenue en si peu de temps, qui tranquillisait leur conscience et leur permettait de régulariser leur situation!

Le prestige du curé de Grasse commença bien vite à s'accroître.

L'AFFAIRE DU BANC DES NOTABLES

Les autorités grassoises, la municipalité et le tribunal, et sous l'Empire la sous-préfecture, furent très pointilleuses au sujet des bancs de grande dimension qui normalement devaient leur être réservés dans la cathédrale en des places nettement déterminées, bien en vue de toute l'assistance. Ces sièges privilégiés furent souvent la cause d'incidents ridicules ou déplorables entre le clergé et les magistrats intéressés " N'avait-on pas vu le 20 janvier 1616, par exemple, Mgr de Boucicaut (11) se heurter violemment avec messire Lombard de Gourdon, lieutenant principal à Grasse qui en 1628 acheta le prieuré que Lérins possédait dans cette ville et y installa les Oratoriens, comme aussi avec messire Tardivy, lieutenant particulier, et les deux substituts des "gens du roy" qui "de leur autorité firent transporter le banc du tribunal dans le sanctuaire" pour, disaient-ils "d'illec ouïr mieux la prédication"! Louable, mais hypocrite intention pour justifier la démarche. L'évêque, qui n'était pas dupe, leur enjoignit impérativement de remettre le banc à sa place, ils s'y refusèrent, d'où une violente altercation durant laquelle le lieutenant "oubliant toute mesure, répondit au prélat en restant assis et couvert"! Suprême injure qui méritait l'excommunication! L'autorité de l'intransigeant Mgr de Boucicaut et son épiscopale dignité se sentirent agressées par cette aristocratique impolitesse et muflerie, à tel point qu'après une monition sévère et solennelle, répétée jusqu'à quatre fois, l'évêque irrité était sur le point de prononcer la terrible sentence in pontificalibus; aussitôt, M. le lieutenant Lombard de Gourdon, effrayé, se soumit de bonne grâce apparente, mais le banc fut remis à sa place!

M. Archier éprouva sur ce même terrain quelques difficultés, mais il se garda bien de brandir la menace de l'excommunication! Son caractère relativement conciliant et sa situation de curé ne pouvaient pas lui permettre d'utiliser les foudres épiscopales dont il n'avait pas le droit d'usage, il se contenta d'un dialogue qu'on peut imaginer avoir été dur et serré. Il en raconta quelques péripéties à Mgr de Cicé, dans une lettre du 20 janvier 1803 :

"Il s'était heurté, écrivait-il, à la mauvaise humeur de tout le tribunal et pas seulement à celle du président Mouginsf... La séance dura trois heures, je ne cessai de parler; il me fallut répondre à tous en général et à chaque membre en particulier! A peine avais-je terminé avec un qu'un autre se présentait, armé de lois et de décrets! C'était de vrais dogues sur mon dos, mais Dieu m'a aidé, ils n'ont pas eu de mon poil...ils ont convenu du principe qu'ils n'ont pas droit d'avoir un banc! Je leur proposai de leur donner les chaises distinguées et fermées...mats elles ne sauvaient pas leur amour-propre qu'ils ont baptisé "considération publique". Ils m'ont prié de leur conserver, en le retirant du degré de la sainte table et en le réduisant, s'obligeant de payer à la Fabrique la rétribution convenable...

Je sais qu'il est toujours convenable et intéressant que les personnes en place se présentent de temps en temps à l'église et assistent aux offices, leur présence influe sur le peuple...Il faut surtout stipuler, si l'on maintient un banc réduit, que le tribunal ne pourra plus étaler son grand tapis. Je suis las de toutes ces tracasseries. Le tribunal a encore élevé une difficulté sur ses places dans les cérémonies publiques; ils prétendent que tous les membres doivent être placés sur des fauteuils! Le procureur impérial et par concomitance le magistrat de sûreté le prétendent plus fortement que les autres.

Si le banc est maintenu, le "peu et le trop" vont être une nouvelle source de division. Votre réponse, Monseigneur, doit être bien pesée : chaque mot sera discuté, les gens du palais sont redoutables par la "discussion" qui est pour eux un grand moyen de renvoyer les affaires]...(12).

Et c'est ainsi que le fameux banc du tribunal, comme l'immortel Lutrin de Boileau, eut son histoire rocambolesque et ses poètes satyriques!

Dans cette même lettre, M. Archier faisait part à l'archevêque du désir manifesté par les paroissiens éloignés du centre ville, d'avoir pour église soit la chapelle Saint-François "qui n'est qu'un tas de ruines", soit celle "de l'Oratoire qui pourrait être rétablie à peu de frais. La demande est juste, remarquait-il, mais il serait funeste d'en faire une succursale! il suffira d'en faire une église de secours, desservie par la paroisse" (13).

M. Archier, on le voit, tenait à être seul curé de Grasse et à ne pas être gêné par "un succursaliste" (14).

Il donnait encore à l'archevêque deux renseignements : un sur la bonne santé des religieuses dont, écrivait-il, "les méchants prétendaient qu'elles allaient toutes crever sous peu à cause de l'humidité imaginaire qu'ils supposaient dans leur maison » Il s'agissait des religieuses de la Visitation. Le second renseignement concernait le pensionnat de jeunes filles qui, disait-il, "va s'accroître...nous en avons proscrit la vanité de l'habillement; nous avons donné un costume aux pensionnaires qui consistent en une robe d'indienne violette et une coiffe d'organdi serrée par un ruban violet". Voilà bien un curieux uniforme!

L'affaire du banc était loin cependant d'être terminée : le même jour où M. Archier venait d'écrire à Mgr de Cicé, le 20 janvier 1808, le président du tribunal s'adressait aussi à l'archevêque :

"...Ne peut-on pas concilier la dignité et la majesté du culte avec certains égards dus à des magistrats qui par leur présence dans le lieu saint, leurs principes religieux publiquement manifestés, en imprimant (sic) au peuple par leur exemple et l'ont souvent contenu dans les bornes de la décence, du respect et du devoir! à des magistrats qui ont été (au moins la plupart d'entre eux) lors de nos crises révolutionnaires, poursuivis, incarcérés, prêts à subir le dernier supplice pour le soutien de la religion de leurs pères?..."

Le président Mougins-Roquefort (15) faisait allusion à son incarcération sous la Terreur en juillet 1793 à cause de la dénonciation formulée par les envoyés en mission dans le Var : Robespierre jeune et Salicetti, et à son transfert à Paris en juillet 1794. Il faisait à la fin de sa lettre appuyer sa signature par celles des sieurs Ricord, Gasq, Euzière et Bemardy, membres du tribunal.

On ne sait pas quelle fut la réponse de l'archevêque, d'autant que M. Archier venait de lui écrire une autre lettre concernant le préfet, M. Bain :

"Il prétend que les autorités civiles ont droit à une place permanente...Vinconvénient serait plus grand qu'auparavant, car au lieu de 12 places fixes qu'on a supprimées, il faudrait en avoir 51...Les autorités ne peuvent prétendre à des places distinguées qu'autant qu'elles se présentent en costume; à quoi le sous-préfet répond que les magistrats civils ont deux costumes, le grand et le petit! et que celui-ci suffit!..."

L'affaire s'apaisa d'autant moins que M. Archier fut mis au courant d'une malencontreuse démarche opérée contre lui auprès du ministre de la justice par M. Mougins, président du tribunal :

"Non seulement le curé Archier s'oppose au rétablissement du banc, mais ses instructions et sa morale aliènent le cœur du temple contre l'empereur et son gouvernement; n'a-t-il pas dit qu'il se moquait des ordres du ministre et qu'il ne connaissait que ceux de l'archevêque! N'a-t-il pas aussi refusé au maire de lire en chaire les bulletins de l'armée" (16).

Ces graves accusations, M. Archier les porta à la connaissance de l'archevêque par lettre du 7 mai 1809. Il profita de l'occasion pour lui faire part de ses impressions concernant les confréries de Valbonne, leurs dissensions et leurs rivalités, la nécessité d'entente avec le maire pour fermer temporairement leurs deux chapelles et fondre les deux confréries en une seule, ce qui permettrait, ajoutait-il avec humour, "de faire évanouir la distinction entre "juifs et gentils!".

M. Archier, dans l'intervalle, avait cru devoir offrir aux autorités locales une place dans les stalles; évidemment les autorités refusèrent "parce qu'elles n'y étaient pas en évidence, les stalles étant placées derrière le maître autel"! Enfin à la date du 13 juin 1809, M. Archier fit part à l'archevêque des derniers événements malencontreux qui s'étaient produits la veille :

"...La voie de fait a eu lieu hier à 11 heures et demie du matin. Je fus averti par notre sous-sacristain que des huissiers et des portefaix se présentaient pour tirer le banc du tribunal et le replacer dans l'église. Je sortis tout de suite pour leur demander par quel ordre ils le faisaient. J'eus à peine fait quelques pas qu'on me remit une lettre de la part de H. Mougins. Je la lus et je rentrais chez moi. Voici l'histoire de cette farce scandaleuse et affligeante pour la religion!

M. Mougins, précédé de ses huissiers et accompagné de MM. Euzière et Ch. Juges, s'est présenté avec des portefaix pour réclamer le banc du tribunal. Comme c'est une lourde machine, il a fallu du temps pour la tirer de son tombeau. M. Mougins et ses amis se mirent sous un arbre pour Jouir à leur aise de ce triomphe. Dans ce temps, passa le menuisier qui avait dirigé le déplacement de l'énorme boiserie, il l'a appelé, l'a menacé, s'il la touchait encore, de procès et de prison! Enfin la machine est arrivée dans l'église, on a enlevé toutes les chaises qui occupaient son énorme place... pour la rendre inviolable on a fait étendre dessus le tapis SUT lequel on lit : "Tribunal civil" : la voilà au moins sous la sauvegarde du tapis bleu! Vous devez Juger de la sensation qu'a produit ce coup d'éclat! Des personnes honnêtes l'ont désapprouvé, celles qui sont de la partie en sont affligées et les ennemis de la religion en rient!"

La lutte continua entre le curé Archier et les autorités judiciaires qui semblaient, au dire du curé dans une lettre du 26 juillet : "s'être ralliées à l'idée que les bancs seraient supprimés et que MM. les fonctionnaires occuperaient les stalles avec le clergé". Cette solution ne permettait pas aux magistrats "d'être en évidence", les stalles étant derrière l'autel, aussi M. Mougins écrivit-il au sous-préfet que "l'intérêt du gouvernement exige qu'ils entendent les sermons, comme il l'a écrit au ministre de l'Intérieur à qui il en dira les motifs de vive voix!"

Enfin, après quelques autres escarmouches entre le curé et le président du tribunal, et après avoir envisagé l'éventualité de déplacer le maître autel pour que les stalles soient au-devant, le 30 décembre 1809, le sous-préfet avisa l'archevêque "qu'il avait donné des ordres pour faire enlever le banc du tribunal et le faire transporter à l'hospice, si d'ici le 6 mai prochain le tribunal ne l'avait pas fait déplacer lui-même". C'est ce qui eut lieu et qui donna occasion aux poètes grassois d'exercer leur verve satirique, comme le démontre l'épigramme suivant :

"O banc fameux, ô meuble sans égal,
Jadis vainqueur d'une noire cabale,
Quelle chance fatale
T'a mis à l'hôpital?
Avec douleur l'infortuné boisage
Répond : l'orgueil a causé mon naufrage!" (17)

L'épisode humoristique du "banc du tribunal" ne fut à tout prendre qu'un événement mineur qui alimenta un certain temps les conversations des cercles grassois et les papotages des commères bien-pensantes de la paroisse, en même temps qu'il nourrit l'inquiétude des magistrats et flatta leur vanité.

LE PASTEUR

L'activité pastorale de M. Archier et des vicaires se situa à un autre niveau, elle ne cessa depuis son entrée en fonction de s'exercer dans tous les secteurs du ministère, tant à Grasse que dans le doyenné dont il était chargé. Avec M. Chabaud, son premier vicaire, il organisa de façon systématique les catéchismes et l'instruction des jeunes dans les écoles qu'il recréa.

En 1805, il prêcha lui-même une première mission et planta en souvenir la croix au cimetière qui était alors aux Cordeliers. En 1806, neuf missionnaires vinrent continuer cette mission pendant quinze jours, une nouvelle croix fut plantée à Saint-Hilaire. Cette même année, grâce à sa diplomatie, les Visitandines purent rentrer dans leur couvent.

En 1809, M. Archier organisa une mission au Bar : *"J'ai réuni, écrivit-il à l'archevêque le 4 octobre, quatre bons sujets : MM. de Montblanc, curé de Guillaumes au diocèse de Nice, Blacas, supérieur du petit séminaire, Mistral, recteur de la Baume près Castellane, et Chabaud, vicaire à Grasse. Vous serez peut-être surpris de voir là M. Blacas, mais ayez la bonté de juger mes motifs : M. Blacas, en venant au séminaire, me témoigna qu'il lut en coûtait beaucoup de renoncer aux missions* ». En effet, M. Blacas avait préféré s'engager dans les missions paroissiales plutôt que d'accepter d'être curé de Vence; en 1809, le petit séminaire dont il avait pris la direction fonctionnait pour la première année, cette charge n'était pas incompatible avec la prédication d'une mission.

En tant que délégué épiscopal, M. Archier accompagna le vicaire général François Florens dans les visites pastorales de l'été 1807, donnant régulièrement les comptes rendus de la situation de chaque église et de chaque paroisse (18). En 1807, Mgr de Cicé étant empêché, M. Archier avait fait appel à l'évêque de Nice, Mgr Colonna d'Istria, (19) pour donner le sacrement de Confirmation dans la cathédrale de Grasse.

Le passage du pape Pie VII dans notre région en 1809 ne laissa pas M. Archier indifférent. Dès le 19 juillet 1809, il écrivait à Mgr de Cicé : *"Une lettre de Gênes, écrite le 13, annonce l'arrivée du pape dans cette ville. Il s'est embarqué sur la felouque du préfet, accompagné d'un prince français; ses carrosses, au nombre de cinq, sont arrivés par voie de terre, il est parti pour Turin pour se rendre en France"...* Puis, dans une longue lettre datée du 9 août, où le curé de Grasse détaille les aménagements qu'il faudrait réaliser dans la cathédrale pour que *"privés de leur banc, les autorités puissent être en vue lors des offices"*, il fait allusion au passage de Pie VII à Cannes :

"Le pape est arrivé dimanche soir à Cannes, entre neuf et dix heures du soir, à une auberge hors de la ville; une affluence prodigieuse s'y porta le lendemain matin. Le Saint-Père reçut dans son appartement tous ceux qui purent y pénétrer et se prosterner à ses pieds. Il partit pour Nice entre sept et huit heures. Un peuple immense, rassemblé sur un pré qui avoisine l'auberge, reçut avec respect sa bénédiction. Il avait dans son carrosse son confesseur et un ecclésiastique qu'on dit son neveu et qu'on dit cardinal (c'était en fait le cardinal Doria). Dans un second carrosse il y avait deux français en habits à la française, il était suivi d'un troisième carrosse; l'escorte était composée de quelques gendarmes... où le conduit-on? c'est ce qu'on ignore..."

Ces lignes laissent entendre que M. Archier ne se rendit pas à Cannes pour offrir ses hommages à Pie VII, mais qu'il fut fort bien renseigné sur les détails de l'événement.

Dans une autre lettre du 23 août 1809, toujours adressée à Mgr M. Archier écrivait entre autres : *"On assure que le pape est à (illisible), qu'il est un peu malade et qu'on doit le conduire à Savone... Dans les derniers jours de son règne à Rome, il a fait un acte de vigueur qui a surpris tout le monde, mais la lettre qui l'annonce est en style énigmatique et donne beaucoup à penser!..."* (20).

LA RECONSTITUTION DU CARILLON

La remise en état du carillon, dont les cloches avaient été envoyées à la fonte le 28 octobre 1791 le préoccupa dès qu'il prit possession de la paroisse, une seule cloche en effet demeurait en service depuis cette époque; mais ses diverses activités ne lui permirent de réaliser ce projet qu'en 1810. M. Archier sollicita les fabriciens de s'intéresser à ce problème; le 18 mars 1810, ceux-ci considérant que : la ville de Grasse possédait avant la Révolution une sonnerie'(sic) de sep cloches qui faisait l'admiration des étrangers, la joie et la gloire dei paroissiens, et qu'il n'en existait qu'une, qui fait tout le service décida l'achat de trois cloches nouvelles pour former la tierce et h quinte avec Sauveterre".

Qu'était donc "Sauveterre"? C'était la cloche qui avait survécu à la catastrophe de 1742 et à la spoliation de 1791. Le 15 décembre 1742, un coup de tonnerre avait abattu une partie du clocher : cinq cloches furent brisées en tombant, Sauveterre et deux autres n'eurent aucun dommage. Ces cloches brisées furent refondues en 1757 par le fondeur Pechoris de Marseille; tout le carillon retrouva sa place au clocher reconstruit, pour la plus grande joie et fierté des Grassois (21). La Révolution s'empara de ce carillon pour en faire des canons, elle ne laissa que Sauveterre.

Le 18 juin 1810, l'assemblée déclara que "le public voyait avec la plus grande satisfaction le chantier établi pour la fabrication de" trois cloches délibérées, mais qu'il paraissait regretter qu'on ne fabriquât pas en même temps la seconde cloche connue sous le nom de Martin, indispensable pour assortir l'harmonie. L'assemblée a résolu la fabrication de ladite cloche" (22).

Les Grassois, dans leur ensemble, avaient très mal accepté que les lois de la Révolution, mises en vigueur à Grasse par le "Clut anticlérical" présidé par l'inflexible Ricord (23), les aient privés di remarquable carillon qui faisait leur fierté et qui, avec sa parfumerie, justifiait la réputation de Grasse "ville bourgeoise". M. Archier le savait bien, il n'avait pas hésité, le temps venu, à mettre à l'ordre du joui l'affaire de la reconstitution totale du carillon pour retrouver, lors de l'appel aux offices, les fastes sonores d'antan. Il convainquit les fabriciens de décider "la fabrication de la cinquième, de la sixième et de l'octave, en suivant toujours pour base l'accord de Sauveterre...". L'ouvrage fut confié au fondeur Rosina .de Nice. Comme cela se faisait encore à l'époque, celui-ci installa son atelier et fabriqua les moules dans le jardin de l'ancienne Visitation, qui avait servi pendant It Révolution de laboratoire pour la confection du salpêtre.

Il était indispensable, pour exorciser le cauchemar de l'entreprise révolutionnaire, d'organiser une grande cérémonie de bénédiction, à laquelle magistrats civils et militaires seraient conviés avec tout le clergé grassois. M. Archier la décida, après entente avec tous les corps constitués, pour le' dimanche 18 octobre : La grand-messe fut chantée dans la cathédrale où se pressait une foule considérable; M. le sous-préfet Bain avait son fauteuil réservé, d'autant plus qu'il devait être le parrain de l'une des cloches, ainsi que M. le maire Jean-François Lemorre dont l'épouse serait la marraine de cette même cloche; bien entendu M. le président du tribunal, Mougins, avec ses assesseurs avaient aussi leurs fauteuils. On avait pris soin que toutes ces personnalités soient suffisamment "en vue" pour qu'elles ne regrettent pas l'absence désormais irréversible du "fameux banc de la discorde".

La Messe terminée, on se dirigea processionnellement vers la place du Grand Puy où avaient été somptueusement disposées sur leurs piédestaux les six cloches nouvellement ressuscitées et artistement revêtues de magnifiques robes de dentelles. M. Archier, suivant le rite fréjussien, entonna les antiennes, le clergé et les chantres assurèrent le chant des psaumes de la bénédiction solennelle des cloches, on fit les lectures prévues, M. Archier chanta les oraisons puis procéda à l'aspersion de chacune d'elles en l'honneur du saint dont elle portait le nom, enfin il les encensa à tour de rôle en répétant le verset du psaume : "*Que ma prière, comme cet encens, monte vers toi, Seigneur !*". Les applaudissements crépitèrent, puis, tandis que le clergé rejoignait la cathédrale, la foule se dispersa dans la jubilation. Tout avait été prévu et organisé pour qu'avant la tombée de la nuit les cloches fussent installées dans le clocher, ce qui permit au carillonneur en chômage depuis dix-huit ans, et pour cause, de réjouir les Grassois par un excellent concert vespéral (24).

Le vicaire Pagan, qui ce jour-là s'était donné beaucoup de peine pour l'organisation de cette cérémonie, contracta, hélas, une fluxion de poitrine, s'alita et mourut deux mois après, le 23 décembre vers 10 heures du matin, laissant d'unanimes regrets dans la population grassoise.

UN ILLUSTRÉ PRISONNIER : LE CARDINAL RUFFO

Depuis le passage de Pie VII à Nice, M. Archier n'avait pas manqué de suivre de très près les événements qui se succédaient à vive allure au niveau national et international. Il avait été obligé d'adopter le catéchisme voulu par l'empereur, dit "catéchisme impérial", imposé dans tous les diocèses par décret du 4 avril 1806, qui ne se contentait pas d'exposer par demandes et réponses les vérités à croire, la morale et les sacrements, mais qui insistait sur "les raisons fondant les devoirs envers l'empereur, celles qui attachent tout sujet à sa personne, à sa famille, à sa descendance, et celles qui condamnent ceux qui opposent leur résistance à cet ordre voulu par Dieu (25). Devant cette outrecuidance, M. Archier avait été fort réticent. Il avait cependant adopté pour la catéchèse de la jeunesse grasseoise ce manuel très discutable, sur les indications de l'archevêque Mgr de Cicé qui, bien loin d'être enthousiaste, s'était résigné à obéir - ce que n'avait pas fait le bouillant Mgr d'Aviau archevêque de Bordeaux qui ouvertement réédita son catéchisme diocésain (26).

M. Archier savait, comme tous ceux qui ne se désintéressaient pas des événements, que Pie VII prisonnier à Savone était étroitement surveillé, que les cardinaux romains avaient été transférés à Paris et que le pape en contrepartie se renfermait dans un silence persistant, n'entendant pas donner, pour la nomination de nouveaux évêques aux sièges vacants, l'institution canonique à des sujets sur lesquels il n'aurait aucun renseignement; d'autre part, mécontent de la nomination à l'archevêché de Paris le 14 octobre 1810 du cardinal Maury, Pie VII ne signa pas les bulles d'institution.

On avait appris la constitution d'un conseil ecclésiastique qui aurait pour tâche de suppléer à la carence volontaire de Pie VII, on applaudissait à la victoire de Wagram le 6 juillet 1809 et au traité de Vienne qui, mettant fin à la 5^e coalition, faisait de Napoléon le maître de l'Europe. Puis la presse parla ouvertement de la décision prise par l'empereur, qui voulait assurer l'avenir par une "authentique" descendance, de divorcer d'avec Joséphine pour épouser Marie-Louise d'Autriche, nièce de Marie-Antoinette. Un sénatus-consulte du 16 décembre 1809 fit connaître à la France entière que le divorce avait été prononcé par consentement mutuel.

Or il fallait obtenir la déclaration de nullité du mariage religieux! Question d'autant plus difficile à résoudre que les mariages des princes étant des causes majeures relevaient du Saint-Siège. On ne pouvait évidemment pas compter sur Pie VII; pourquoi, selon Cambacérès, l'empereur ne s'adresserait-il pas aux tribunaux ecclésiastiques français, dont le premier était l'officialité diocésaine de Paris? Ainsi fut fait, on invoqua comme causes d'invalidité : le défaut de consentement et le manque des formalités requises par le droit canonique : absence de témoins et du propre curé. L'officialité métropolitaine ne retint que le défaut de consentement de l'époux.

Quand Pie VII à Savone eut connaissance de la décision des deux officialités, il protesta contre la procédure non conforme à la tradition canonique. La conséquence inattendue de la prise de position du pape fut que parmi les 27 cardinaux invités par Napoléon au mariage religieux célébré le 2 avril 1810 dans la grande galerie du Louvre, 13 d'entre eux, dont Consalvi, voulant protester à leur manière contre ce qu'ils considéraient comme une imposture, refusèrent de répondre à l'invitation. Mal leur en prit, l'empereur, furieux, fit disperser ces 13 princes de l'Eglise dans différentes villes de province, sous surveillance militaire (27), ils furent privés de leur pension, dépouillés des insignes cardinalices : la soutane rouge et le chapeau, assignés à résidence surveillée, on les nomma "les cardinaux noirs".

Parmi eux se trouvait le cardinal Louis Ruffo qui, né le 25 août 1750, devint archevêque de Naples en 1804. Lors de l'occupation de Naples par les Français en 1806, il se réfugia à Rome, l'empereur l'exila en France en 1809- Ne nourrissant aucune sympathie vis-à-vis de Napoléon, intransigeant sur le principe et le droit, il se plaça d'emblée au nombre des "noirs" et fut assigné à résidence à Saint-Quentin, il y resta de 1810 à 1813. En 1814 il fut dirigé sur Grasse où M. Archier fut tout à la fois heureux et surpris de le recevoir le 14 février; il y demeura à l'hôtel de Thorenc (devenu plus tard maison Roubaud), il y resta jusqu'au 27 avril. M. Archier eut tous les égards possibles envers ce célèbre personnage qui venait de supporter dans l'exil, la pauvreté et les vexations, les retombées des fantaisies orgueilleuses de l'empereur. Tous deux suivaient par la pensée et grâce aux articles de presse le voyage triomphal de Pie VII.

Le pape effectivement avait quitté le 21 janvier 1814 la prison de Fontainebleau où Napoléon l'avait fait interner en 1812, il était passé à Nice le 9 février et avait rejoint San Remo le 11 après une station à Menton; le 12 février il était à Savone où il resta jusqu'au 10 mars. Libéré définitivement, il traversa le Nord de l'Italie où les Autrichiens le firent accompagner à Parme, Modène, Bologne, Imbola et Cesana, dans cette ville le rejoignit le cardinal Consalvi qui redevint secrétaire d'Etat. Le 24 mai, Pie VII faisait son entrée solennelle à Rome, au milieu des acclamations de la foule.

M. Archier et le cardinal Ruffo suivaient aussi avec la plus grande attention les événements militaires et politiques qui se précipitaient : la campagne de France en ce début de 1814, malgré quelques victoires, se termina mal; le 31 mars les alliés faisaient leur entrée à Paris, on apprit bientôt que le 3 avril le Sénat avait voté la déchéance de l'empereur sous l'instigation de Talleyrand, on fut surpris de la défection quasi unanime des maréchaux, et on poussa finalement un soupir de soulagement, surtout à Grasse où le parti royaliste avait toujours beaucoup d'adeptes, quand on apprit que l'empereur avait abdiqué sans réserve le 6 avril.

Dès le 10 avril, M. Archier et son clergé décidèrent de célébrer, pour la chute de l'empire, un solennel Te Deum que présida sans doute avec satisfaction le cardinal ci-devant "noir", mais redevenu "rouge" grâce à cet événement. Effectivement, dès le 27 avril, Mgr Ruffo prit le chemin de Naples où il retrouva son siège archiépiscopal et cardinalice. Il fut nommé en 1822 chef de l'Instruction publique du royaume des Deux-Siciles. Il mourut à Naples le 17 novembre 1832, il avait 82 ans.

LE NOM ARCHEVEQUE D'AIX

M. Archier qui tenait en grande estime son archevêque, Mgr Champion de Cicé, fut très affecté lorsqu'il apprit son décès fin août 1810, il ne manqua pas de se rendre à Aix pour assister aux obsèques du prélat en la cathédrale Saint-Sauveur. Ce qui le surprit et le rendit mal à l'aise, ce fut d'apprendre que le successeur, Gaspard Jauffret, qui était évêque de Metz depuis 1806, avait été nommé archevêque d'Aix par l'empereur en janvier 1811, mais qu'il n'avait pas reçu les bulles d'institution que Pie VII, prisonnier à Savone, se refusait de donner aux évêques nouvellement nommés aux sièges vacants. Situation délicate qui incita le curé de Grasse à s'ingénier pour ne pas faire appel à l'archevêque ; on renvoya les Confirmations à plus tard et on évita qu'aient lieu les visites pastorales. Mgr Jauffret eut le bon sens de démissionner à la chute de l'empire en 1814; M. Archier se réjouit de cette heureuse décision, mais il regretta que la vacance du siège s'éternisât. La nomination de Mgr Ferdinand de Bausset, le 8 août 1817, lui donna d'autant plus de satisfaction qu'il avait bien connu son oncle, Emmanuel de Bausset, ancien évêque de Fréjus, il l'avait d'ailleurs rencontré en octobre 1792 en terre d'exil à Turin lorsque l'un et l'autre y arrivèrent depuis Nice.

M. Archier, dont les sentiments royalistes ne faisaient de doute pour personne, se sentit à l'aise pendant la Restauration. Dès le 7 juillet 1814, il tint à honorer les royales victimes de la Révolution : une grande cérémonie funèbre fut organisée à la mémoire de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette et du Dauphin, ainsi que de Madame Elisabeth et du Duc d'Enghien. Le lendemain, il tint à chanter une grand-messe de requiem pour le repos de l'âme de Pie VI décédé en exil à Valence le 20 août 1799, et, le 9 juillet, un service solennel pour Mgr de Prunières mort dans la région de Marseille, chez les Carvin, le 12 mars 1799"

Le 4 septembre 1817, M. Archier obtint de l'archevêque tout nouvellement nommé, l'autorisation d'ériger en chapelle de secours l'ancienne église de l'Oratoire; il transféra aussi le petit séminaire au Grand Puy (28). Ce fut le 5 septembre 1820 qu'il reçut officiellement, pour la première fois, l'archevêque venant à Grasse en visite pastorale. Mgr de Bausset, dans les premiers jours confirma les enfants et les jeunes de Grasse où le sacrement n'avait plus été donné depuis le passage de Mgr Colonna d'Istria en 1807- L'archevêque continua sa tournée pendant plus d'un mois. Il séjourna à Grasse jusqu'à la mi-novembre, présida les exercices de la retraite pastorale prêchée au petit séminaire et suivie par la plupart des membres du clergé du doyenné, enfin il bénit le 7 novembre la première pierre de l'église de la Visitation.

M. Archier eut aussi le souci de donner une sépulture décente à deux prêtres qui, décédés pendant la révolution, avaient été inhumés dans la campagne grassoise; il en fit donc recueillir les restes et les fit transporter solennellement au cimetière : il s'agissait, de M. Niel, réfractaire, qui resta clandestinement à Grasse où il mourut dans la campagne de M. Aubanel en 1798 et y fut inhumé, et de M. Garrigue, qui l'avait été dans celle de M. Chiris à la Panouche. Mais sa grande préoccupation fut de rapatrier le corps du vénéré Mgr de Prunières qu'il avait bien connu avant son exil et dont il avait appris le décès alors que lui-même était encore en émigration à Rome. Ce fut le 10 juillet 1823 que les restes du dernier évêque de Grasse furent solennellement inhumés dans le caveau des évêques.

Par ces manifestations de vénération à titre posthume et cependant émouvantes et confraternelles, M. Archier avait l'impression d'exorciser les mauvais souvenirs du temps de la Révolution.

LA FIN D'UNE VIE EXEMPLAIRE

Il suivait de très près depuis 1817 l'affaire du remaniement de certains diocèses, et l'on parlait beaucoup de la reconstitution de celui de Fréjus supprimé en 1801 par le concordat et qu'on détacherait d'Aix dont le territoire paraissait démesuré. Il fut fortement déçu lorsqu'il apprit que les Chambres avaient refusé de voter la ratification de l'accord signé entre Pie VII et Louis XVIII (29) et que le pape motu proprio maintenait la division territoriale du concordat de 1801. Grasse continuait donc de dépendre de l'archevêché d'Aix. Un espoir cependant l'apaisa quand il sut qu'une négociation était engagée en 1821 entre le gouvernement de Louis XVIII et le Vatican pour le relèvement du nombre des évêchés et il fut tout heureux d'apprendre que la bulle de Pie VII *Paternae cavitatis* du 10 octobre 1822 rétablissait entre autres le siège de Fréjus qui comprendrait dorénavant les anciens diocèses de Fréjus, Grasse et Vencé.

Il fut au comble de la joie quand on lui fit savoir que l'évêque nouvellement nommé était M. de Richery. En fait la nomination datait de 1817. mais le refus opposé par les Chambres à la ratification de l'accord entre Pie VII et Louis XVIII n'avait pas permis à cette époque de publier cette nomination. Elle trouva sa réalisation en 1823 : le 16 mai l'élection de Mgr de Richery fut annoncée et le 20 juillet il était sacré à Paris, dans la chapelle des Missions étrangères, par Mgr Ferdinand de Bausset archevêque d'Aix, assisté de Mgr Arbaud évêque de Gap, et de Mgr de Mazenod archevêque de Marseille (30). M. Archier se fit un plaisir d'assister à la prise de procession solennelle du siège de Fréjus, il s'empressa de solliciter de l'évêque une visite officielle à Grasse, d'autant plus que la mère de Mgr de Richery était grassoise de naissance. On avait même fait circuler le bruit que l'évêque aurait voulu que cette ville fut choisie comme siège de l'évêché : n'était-elle pas une ancienne ville épiscopale? Il paraît que la bourgeoisie grassoise fit à cela quelque opposition auprès de Louis XVIII, "Ubi Veritas"?

Le 26 janvier 1824, Mgr de Richery, évêque de Fréjus, fit son entrée solennelle dans la cathédrale de Grasse qu'il connaissait bien. La cérémonie fut grandiose, le clergé en habit de chœur était au complet, aucune des personnalités de la mairie, du tribunal, de la sous-préfecture ne manquait; les corps constitués avaient tous leurs places réservées, les grandes familles grassoises, les "parfumeurs" en habit avaient aussi leurs fauteuils; M. Archier n'avait oublié personne, les ouvriers, les cultivateurs, la foule des paroissiens se serraient dans une nef trop étroite et dans les tribunes trop hautes et mal commodes. Ce fut un grand jour pour la communauté grassoise et une immense joie pour Mgr de Richery, Grassois de cœur et pour M. Archier, Grassois d'adoption. Mgr de Richery resta quelques jours à Grasse; le 30 janvier il donna la tonsure à quelques élèves du séminaire; le 1er février il conféra les ordres mineurs à quelques autres et il officia pontificalement à la grand-messe et aux vêpres. Le 2 février, fête de la Purification, il présida la bénédiction des cierges de la Chandeleur et il participa ce même jour à un grand dîner offert par la ville de Grasse dans la salle de la mairie.

L'année suivante, en 1825, le curé de Vence, M. Blanc, étant décédé le 28 janvier, l'abbé Pierre Blacas, qui fut vicaire général clandestin de Mgr Pisani pendant la sombre période révolutionnaire, collaborateur de l'archevêque d'Aix, Mgr de Cicé, pour la région grassoise et vençoise au moment du Concordat, puis missionnaire diocésain, supérieur du petit séminaire reconstitué, accepta la fonction de curé de Vence par nomination de Mgr de Richery évêque de Fréjus. Ce fut son vieil ami Archier qui, le 25 avril, eut l'honneur et la joie de procéder à son installation :

"Par devant nous Jean Joseph Archier, chanoine de la métropole d'Aix, chef de correspondance pour l'arrondissement ecclésiastique de Grasse et curé de cette ville, soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, s'est présenté messire Pierre Blacas, prêtre de Vence département du Var, diocèse de Fréjus, chanoine de Fréjus et chef de correspondance pour le canton de Vence, lequel nous a requis et prié en vertu de la commission qui nous en avait été donnée par Mgr Charles Alexandre de Richery, évêque de Fréjus, en date du 5 avril courant, de le mettre en possession de la cure de la ville de Vence..."

Toutes les formalités canoniques ayant été accomplies et les rites observés :

"Nous avons mis ledit messire Pierre Blacas en possession réelle et corporelle de la cure de la ville de Vence, pour en jouir avec tous ses droits, annexes et dépendance, honneurs et prérogatives y attachés, ainsi de même qu'en jouissent ou doivent en jouir les curés légitimement nommés et approuvés par le gouvernement, à laquelle mise de possession n'est survenu personne pour s'y opposer. De quoi avons concédé acte au dit messire Pierre Blacas".

Au fur et à mesure que les années passaient, M. Archier dut ralentir le rythme de ses activités pastorales. Il était très en rapport avec son évêque et il fut à la fois peiné d'apprendre le 3 février 1829 son départ de Fréjus, mais en même temps très heureux de savoir que Mgr de Richery devenait archevêque d'Aix, siège dont il prit possession le 27 juillet. Le curé de Grasse qui allait sur ses 75 ans eut cependant la consolation de voir nommé au siège de Fréjus, le 16 avril 1829. M. Louis Charles Michel, ancien professeur au séminaire d'Aix, qui fut quelque temps après son émigration nommé curé de Sainte-Marie de Toulon. C'est dans cette église qu'il fut sacré le 21 septembre 1829 par Mgr de Richery auquel il succédait, assisté de Mgr Miollis évêque de Digne, et de Mgr de Mazenod archevêque de Marseille (31).

M. Archier, malade et vieillissant, ne put pas se rendre à Toulon au sacre de Mgr Michel, mais l'évêque vint lui rendre visite à l'occasion de la Mission qu'il avait organisée pour la fin de 1829; elle s'ouvrit le 20 décembre, prêchée par cinq missionnaires, elle dura 50 jours. M. Archier n'eut pas la satisfaction d'en voir la clôture, car, vaincu par la maladie, il mourut le 8 janvier 1830, regretté de toute la population grassoise.

NOTES

(1) A.D.A.M., L 791. 887.

(2) Theiner, documents inédits SUT les affaires religieuses de la France 1790-1800, (éd. Finnin Didot, I858) t. II, lettre 255. P- 313

(3) Id., lettre 256, p. 314.

(4) Id. " 318. p. 397.

(5) Id. " 263, P. 323.

(6) Id. " 241, p. 358.

(7) A.D.B.D.R., 96 V 14.

(8) Latil Jean Philippe, Histoire civile et religieuse de Grasse pendant la Révolution, 1905, p. 253.

(9) Cité par Sénéquier, "Grasse", rééd. Marcel Lafitte, 1962, p. 278.

(10) A.N., A.F. 4, n81892, 19è Cahier, p. 31-32.

(11) Etienne Le Maingre de Boucicault naquit à Arles en 1562. Nommé à Grasse par Mgr Martinengo de Nice, assisté de Jacques Martin de Senez, et de Pierre du Vair de Vence; il prit possession du siège le 30 mai. Il mourut à Grasse le 17 avril 1624. Il avait été capucin et aumônier de la reine Marguerite de Valois. Sous son épiscopat, les Capucins et les Ursulines s'établirent à Grasse. Il eut à soutenir de nombreux procès contre le Chapitre, le prévôt de la cathédrale et le monastère de Lérins.

(12) Pour toute cette affaire, cf. A.D.B.D.R., 96 V 16.

(13) L'installation des Oratoriens à Grasse eut lieu en 1628. Messire Louis Lombard de Gourdon, lieutenant au siège, leur donna 3-600 livres pour qu'il achètent le prieuré que Lérins possédait à Grasse, consistant en une église, une petite maison contiguë avec jardin et cour. Messires Lombard de Gourdon père et fils y ajoutèrent, à titre de don, une maison très spacieuse qu'ils possédaient au même endroit. En 1631. les Pères oratoriens s'installèrent dans ce local agrandi successivement de cinq maisons voisines, le tout connu depuis sous le nom d'église et couvent de l'Oratoire.

A la Révolution, la chapelle de l'Oratoire fut desservie à la suite de la loi du 17 septembre 1791 sous la direction du curé conventionnel de Grasse. Mais le 5 messidor an II (23 juin 1794), on affecta à la distribution du pain "la cuisine et le réfectoire de la ci-devant maison de l'Oratoire"! Par une curieuse ironie du sort, c'est dans l'église de l'oratoire, ancien prieuré de Lérins transformée en salle de vente des biens du clergé nationalisés, que fut mise en vente par la nation et adjugée le 9 août 1791 l'île Saint-Honorat à messire Alziary de Roquefort pour 37.000 livres.

En 1794, la chapelle de l'Oratoire devint pour le jour "le temple décadaire" et pour le soir "le temple de la liberté". Le club des sans-culottes y pontifia pendant tout le temps de la terreur. Plus tard, elle devint théâtre, lieu des élections, salle des mariages civils, etc. Elle redevint chapelle catholique en 1802, après le concordat, mais elle ne fut vraiment rendue au culte que le 4 septembre 1817, après une restauration complète.

(14) La réforme napoléonienne des paroisses avait créée "les paroisses" qui étaient celles des chefs-lieux de cantons : elles avaient à leur tête un curé; les autres, régies par un desservant, étaient "les succursales".

(15) Jean Joseph Mougins-Roquefort naquit à Grasse le 1er février 1742. Avocat pendant quinze ans au parlement, il fut député aux Etats généraux en 1789. il était maire et viguier de Grasse. Il salua avec enthousiasme l'ère nouvelle de la liberté dans un fracassant discours fait à l'assemblée générale de la viguerie de Grasse, le 18 décembre 1787, où il fut élu comme représentant de Grasse aux Etats d'Aix qui s'assemblèrent solennellement le 31 décembre 1787 sous la présidence de l'archevêque d'Aix, Mgr de Boisgelin. On y traita surtout de l'abolition du "tour de rôle". Une même assemblée eut lieu à Lambesc le 4 mai 1788, le maire Mougins y représenta encore la viguerie de Grasse. Enfin le 25 avril 1789 devait se tenir à Aix la dernière réunion avant la convocation des Etats généraux. Le 15 janvier, le maire et viguier de Grasse prononça un discours retentissant sur la "restauration publique... aux cris de la liberté et sur les élans du patriotisme., le Tiers Etat saura manifester ses forces, ses lumières, ses ressources...dégagé de ses fers... il n'aura plus qu'à obéir à son roi et à servir sa patrie, etc.

Naturellement Mougins fut fortement applaudi et participa aux Etats d'Aix le 25 avril, qui le nomma député aux Etats généraux, ainsi que son frère Boniface, premier curé de Grasse. Il participa aux diverses séances de l'Assemblée constituante et ne manqua pas de faire connaître au district de Grasse les multiples décisions qui émanèrent de cette assemblée.

Il revint à Grasse dès octobre 1791 et fut élu président du tribunal du district. Il intervint le 26 août 1792 au sujet de l'élection des députés de la Convention. Il fut inquiété au temps de la Terreur; accusé en juillet 1793 de fédéralisme et de royalisme, il fut appelé à Paris pour être jugé, en juillet 1794- C'est pendant qu'il s'y rendait qu'eut lieu la chute de Robespierre, le 9 thermidor, ce qui le sauva. En l'an VIII (1800), il fut nommé par le Premier consul, président du même tribunal de Grasse, il conserva ses fonctions jusqu'à un âge fort avancé. Il mourut à Grasse en 1822, âgé de 80 ans, très estimé de ses concitoyens.

(16) A.D.B.D.R. 96 V 16.

(17) Cité par Sénéquier, op. cit., p. 131.

(18) A.D.B.D.R., 96 V 14.

(19) Jean-Baptiste Colonna d'Istria naquit à Bicchisano en Corse, le 4 septembre 1758. Il fut nommé évêque de Nice le 23 germinal an X (13 avril 1802); il resta évêque du comté de Nice quand celui-ci redevint sarde en 1814. Il publia en 1831 un catéchisme en français. Vers cette époque, les critiques qui l'assaillirent, les épreuves qu'on lui infligea, le décidèrent à démissionner le 20 juillet 1833. Retiré à Rome, au couvent de Sainte-Sabine, il y mourut le 1er mai 1835. Sa dépouille mortelle fut ramenée à Nice le 31 juillet 1852 et inhumée à la cathédrale.

(20) A.D.B.D.R., 96 V 16.

(21) Pour l'épisode de l'effondrement du clocher, de sa reconstruction, etc., cf. A.D.A.M., G 132, J2k, 738, 96O, 963. 1128.

(22) A. C. Grasse, registre de la Fabrique.

(23) Jean-François Ricord naquit à Grasse en 1760. Avocat de profession, il fut un ardent patriote influent, anticlérical et persécuteur. Sa popularité lui donna du prestige, les électeurs du Var l'envoyèrent siéger à la Convention en 1792.

Il se joignit aux Montagnards, s'acharna contre Louis XVI en publiant un opuscule : *Opinion du citoyen Ricord sur le sort de Louis* (Imprimerie nationale, 1793). dans lequel il s'exprimait avec une extrême violence et annonçait qu'il voterait pour sa mort. Il tint parole. Lié intimement avec les deux Robespierre, il prit une large part à la lutte des Montagnards contre les Girondins. Nommé représentant du peuple près l'armée d'Italie, il se rendit à Nice, traversant Lyon, puis Manosque et Forcalquier où il fut traqué par les Marseillais qui voulaient se dérober au joug des conventionnels. Uni à Robespierre jeune, à Fréron, à Barras, à Salicetti, il dirigea avec eux les opérations du siège mémorable de Toulon et participa aux excès qui suivirent la rentrée des Républicains dans la place et dans la ville de Marseille.

Il rendit compte de sa mission dans un *Rapport de Ricord sur ses missions à l'armée d'Italie, à Marseille et dans les départements méridionaux*. Il se montra encore à la tribune dans des questions de finance et de subsistance. Il publia à ce sujet un *Projet de décret à la Convention nationale sur les moyens de ramener l'abondance*. Il s'effaça à la révolution thermidorienne.

Bien que dévoué à Robespierre, Cambon le dénonça comme ayant accaparé des huiles et de la soie pour les vendre à Gênes. Il s'en défendit, puis il garda le silence jusqu'à l'insurrection de prairial qui faillit provoquer le renversement de la Convention. Il fut accusé d'être l'un des chefs de la révolte et décrété d'accusation. Il s'enfuit et ne reparut qu'après l'amnistie de l'an IV. Non réélu après l'expiration de son mandat, il intrigua dans la capitale en faveur du parti appelé la Queue de Robespierre; il fut en 1796 impliqué dans la conspiration de Babeuf. Traduit devant la haute cour de Vendôme et défendu par Real, il fut acquitté.

Après le 18 brumaire, Ricord semblait guéri de son ardeur révolutionnaire, il se fit oublier et ne reparut qu'après la fin de l'Empire en 1815. Il fut nommé commissaire général de police à Bayonne; au retour de Louis XVIII il perdit son emploi et sa qualité de régicide l'obligea à s'expatrier. Il mourut en exil vers 1820.

(24) Voici le nom des cloches de Grasse avec leur devise :

Sauveterre

Ecce Crucem Domini, fugite partes adversae. Salvo terram, procellam fugo, solemnia indico. Voici la Croix du Seigneur, fuyez forces du mal.

Je sauve la terre, j'éloigne la tempête, je signale les fêtes.

Martin

Gloria in excelsis Deo. Clevwn voco, mortuos ploro. Gloire à Dieu au plus haut des cieux. J'appelle les clercs pour l'office, je pleure les morts.

Véran

Benedtcam Dominum in omni tempore. Je bénirai le seigneur en tout temps.

Bernard

Semper laus ejus in ore meo. Toujours sa louange sur mes lèvres.

Thècle

Exaltate Dominicum mecum. Solemnia cano.

Exaltez avec moi le Seigneur J'annonce les solennités.

Agathe

Laudate pueri Dominum. Enfants, louez le Seigneur!

Joseph

Panem vitae Jesum laudat os meum. Que ma bouche chante Jésus le pain de vie.

Honorât

Cantate Domino, canticum novwn. Chantez au Seigneur un chant nouveau.

La cloche Sauveterre qui avait traversé toutes les tempêtes se fêla à la veille de Noël 1859. elle fut refondue en 1860 et eut pour parrain le baron Isnard et pour marraine Meile Aimée Isnard. La cloche Joseph ne fut fondue qu'en 1860 aussi par Bourdin de Lyon; elle eut comme parrain et marraine M. et Mme Berton. Ces deux cloches furent bénies solennellement le 9 juillet 1860 à 6 heures du soir, par M. Maunier, alors curé de Grasse, qui devint en 1862 vicaire général de Fréjus. Ce sont les six autres cloches qui furent fondues en 1810. Voici leurs parrains et marraines :

Martin: M. de Bain, sous-préfet et Mme Lemore.
Veran : M. Lemore, adjoint et Meile de Bain.
Bernard : M. Peillon, juge de paix et Mme Chabert.
Thècle : M. Pierre Artaud et Meile Boulay.
Agathe : M. le chevalier du Rouret et Mme Martelly.
Honorât : M. Boulay aîné et Meile Gonelle-Artaud.

Ajoutons pour la curiosité que Bernard fut fêlée en 1876 et refondue peu de temps après, avec pour parrain M. Court et pour marraine Mme Roubaud-Luce; elle fut bénite par le curé Mistre et remplacée dans le clocher le 9 mai à 6 heures du soir.

Quant à Thècle qui ne donnait pas le son juste, elle fut refondue par la même occasion et remontée aussitôt.

(25) La multiplicité des manuels d'instruction religieuse sous l'Ancien Régime avait conduit le clergé à réclamer dans ses cahiers de doléances, leur uniformisation, comme celle d'ailleurs de la liturgie. La Constituante s'en était occupée sans aboutir et la Constitution civile du clergé avait empêché de poursuivre cette réforme, dont Grégoire se souviendra dans le concile des Réunis en 1797 en proposant une liturgie en français! Bonaparte s'en souvint lors du concordat, le 39^e article organique stipule : "il n'y aura qu'une liturgie et un catéchisme pour toutes les églises catholiques de France". L'esprit centralisateur du régime qui substituait au particularisme des lois et aux usages provinciaux un code civil national, exigeait qu'on supprimât cette diversité; mais l'empereur entendait aussi, par le moyen d'un catéchisme national, utiliser l'Eglise au profit de sa puissance!

(26) Charles François d'Aviau du Bois Sancay, naquit le 7 août 1736 à Saint-Martin de Sancay dans les deux-Sèvres. Il fit ses études à Saint-Sulpice et à Angers, refusa deux fois le vicariat général, devint chanoine de Saint-Hilaire à Poitiers et se consacra à la prédication; il fut nommé finalement archidiacre de Vienne. Quand Mgr de Pompignan, archevêque de Vienne, démissionna le 4 août 1789. Louis XVI le désigna comme successeur le 13 septembre 1789; il fut sacré le 3 janvier 1790 en la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice par le nonce en France, Mgr Antoine Dugnani, assisté de Mgr Jean Baptiste de Beauvais, ancien évêque de Senez, et de Charles Lafont de Savines, évêque de Viviers.

Mgr d'Aviau refusa la Constitution civile du clergé et le serment constitutionnel. Les violences qu'il subit l'obligèrent à s'enfuir : par la Savoie il passa en Italie et alla à Rome. En 1797. il rentra en France incognito et s'occupa clandestinement avec son diocèse de Vienne, de ceux de Viviers et de Digne, selon les directives que lui avaient données Pie VI. Sa vie errante fut celle de l'évêque devenu "maquisard", comme ses prêtres réfractaires ou les anciens assermentés qui s'étaient rétractés, fort nombreux à cette époque dans ces trois diocèses. Il se cacha tantôt à Lyon, tantôt à Milly chez le père de Lamartine, ou dans les Monts du Vivarais, habillé en paysan, parcourant à pied toute la région. Il fut un éloquent exemple pour ses confrères gouvernant leur diocèse à distance, hors des frontières, en relative sécurité.

Après le concordat, il donna sa démission le 26 septembre 1801, selon le décret de Pie VII *Tarn multa*. Bonaparte le nomma archevêque de Bordeaux le 9 avril 1802, malgré l'opposition de Fouché; il prit possession du siège le 2 juin 1802. D'Aviau défendit toujours les droits de l'Eglise, il exigea des anciens constitutionnels une rétractation en règle; il s'opposa au catéchisme impérial, à l'université impériale, et refusa la légion d'honneur. L'apostolat de Mgr d'Aviau dans son diocèse fut remarquable. Il se signala au Concile de 1811 par son intransigeance. Il ne fut pas cardinal. Toléré par la Restauration, il ne fut que fort tardivement pair de France. Il mourut à Bordeaux à l'âge de 90 ans le 11 juillet 1826.

(27)Les forteresses assignées aux cardinaux noirs furent :

Rethel, pour les cardinaux Mattei et Pignatelli

Mézières, " Scotti et Delia Somaglia

Reims, Consalvi et Brancadoro

Saint-Quentin " Ruffo et Litta

Sedan, Galeffi et Saluzzo, qui furent transférés à Charleville.

Saulieu, pour le cardinal Oppizzoni

Montbard, Gabrielli (peu de temps après, ces deux

derniers reçurent l'ordre de partir pour Semur où était exilé le cardinal Di Pietro).

Pendant la campagne de France, fin janvier 1814, Napoléon décida de faire diriger tous les cardinaux en exil dans le midi, sauf Mgr Pignatelli que la maladie ne permettait pas de transporter hors de son appartement :

Mgr Brancadoro à Orange Mgr Galeffi à Lodève

Mgr Rocca à Uzès Mgr Consalvi à Béziers

Mgr Litta à Nîmes Mgr Ruffo à Grasse

Mgr Dugnani à Brignoles Mgr Mattei à Alais

Mgr Scotti à Toulon Mgr Saluzzo à Saint-Pons

Mgr Gabrielli au Vigan Mgr Oppizzoni à Carpentras

Mgr Delia Somaglia à Draguignan

(28)Mgr Pierre François Gabriel Ferdinand de Bausset-Roquefort, naquit le 31 décembre 1757 à Béziers. Il fut nommé évêque de Vannes le 19 novembre 1807 et sacré le 29 mai 1808 dans la cathédrale d'Aix-en-Provence par Mgr de Cicé, archevêque, assisté de Mgr Colonna d'Istria de Nice, et Mgr Etienne Maurel de Mons, évêque de Mende (qui avait succédé en 1805 au malchanceux Mgr de Chabot).

Il fut transféré sur le siège d'Aix le 8 août 1817, en prit possession le 1er octobre. Il mourut à Aix le 29 janvier 1829.

(29) A la chute de Napoléon en 1815, Louis XVIII répugna à admettre le concordat de 1801. Il négocia un nouvel accord avec Rome en 1816 sur la base du fameux concordat de 1516; on maintiendrait les évêchés de 1802, sauf quelques exceptions concernant les anciennes métropoles supprimées comme Arles, Auch, Rennes, Sens, etc. Avignon deviendrait archevêché, les biens-fonds et les rentes usurpés par les révolutionnaires seraient restitués aux évêchés, chapitres, cures et séminaires; les "articles organiques" disparaîtraient. Pie VII signa l'accord le 25 août 1816 et Louis XVIII le 11 juin 1817; mais les Chambres refusèrent de voter la ratification de cet accord. Aussi en août 1818, Pie VII fit savoir aux évêques de France qu'il maintenait motu proprio le concordat (cf. *Diet. Cath.*, t. II, col. 1470). Des conversations reprises en 1821 avec Rome aboutirent. Pie VII, par la bulle *Patevnae caritatis* du 10 octobre 1822, établit une nouvelle organisation des diocèses de France. Le principe de la Constituante fut gardé : "un diocèse par département"; mais on s'ingénia pour rétablir quelques anciens sièges et on arriva à 80 diocèses, dont 14 métropoles. C'est ainsi que le diocèse du Var fut réduit, et que dans les Bouches-du-Rhône furent créés deux diocèses : Aix et Marseille comme métropoles archevêchés. Le Var, qui prenait comme chef-lieu Draguignan, fut évêché avec siège à Fréjus; le diocèse fut pourvu d'un évêque le 20 juillet 1823.

(30) Charles Alexandre de Richery naquit le 31 juillet 1759 à Allons (Basses-Alpes). Il fut chanoine d'Aix et vicaire général de Senez. Il accompagna Mgr de Bonneval devant le tribunal de Castellane; il suivit l'évêque en exil à Puget-Rostand puis à Nice et enfin à Rome, où il passa la plus grande partie du temps de son émigration et où il eut l'occasion de rencontrer M. Archier parmi les prêtres français réfugiés à Rome.

(31) Louis Charles Michel naquit le 11 juillet 1761 à Aix-en-Provence. Il mourut à Fréjus le 22 février 1845, âgé de 84 ans.